COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie annexe, sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents: Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, M. Fabien CONILLEAU, Mme Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Franck LOISON, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Christelle GEFFRAY.

Etaient absents excusés: MM. Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), Vincent HUET (procuration E. VÉRON), M. Frédéric LUISETTI (procuration F. CONILLEAU), Mmes Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), Anaïs FOUSSIER (procuration F. GRANDIN), M. Michel BERNARD (procuration L. BOUTTEVIN).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire accueille les jeunes conseillers municipaux nouvellement élus. C'est un conseil renouvelé, composé de 3 élèves de CM1 et de 6 élèves de CM2 des 2 écoles qui vont faire connaissance lors de leur 1^{ère} réunion de travail du 14 novembre prochain.

Leurs projets, hormis leur présence aux manifestations de la commune, sont axés sur l'aménagement de jeux extérieurs et de jardins, sur la sécurité aux abords des espaces et des bâtiments publics, ainsi que la propreté de la commune.

<u>D061117-01 : MISE EN PLACE DE COMEDEC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE : APPROBATION DE LA COMMUNE DE PARCÉ-SUR-SARTHE</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement définit les modalités de fonctionnement de celui-ci et notamment la désignation d'un coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et des communes de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour la numérisation et la création d'une base de données des actes d'Etat Civil non informatisés. Ce préalable est nécessaire à la mise en place de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil), plateforme permettant l'échange dématérialisé des actes d'état-civil.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement de commande pour la mise en place de COMEDEC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement jointe en annexe entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité moins 5 abstentions le présent rapport et son annexe.

<u>D061117-02 : ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LA FISCALITÉ</u> PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Parcé-sur-Sarthe adhère à une communauté de communes placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

De ce fait, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle (ex-TP, CET : CFE/IFER, Tascom, CVAE, etc.).

Ainsi, la commune ne percevant plus aucun produit de fiscalité professionnelle, les délibérations auparavant établies au titre des taxes professionnelles sont devenues inutiles.

Aussi, les services de la Fiscalité Directe Locale nous demandent de régulariser la situation, et de rapporter toutes les délibérations prises en matière de TP et/ou CFE, IFER, CVAE, Tascom.

Après en avoir délibéré, et à la suite du passage de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

<u>D061117-03 : DÉGRÈVEMENT JEUNES AGRICULTEURS : ANNULATION DE LA</u> DÉLIBÉRATION D040917-04

Lors de sa séance du 4 septembre dernier, le Conseil Municipal a validé la demande de dégrèvement pour deux « Jeunes Agriculteurs ».

Or, les services de la Fiscalité Directe Locale estiment que la délibération n°D040911-04 est restrictive du point de vue fiscal car la commune a déjà pris une délibération le 30 mars 1992 pour exonérer les jeunes agriculteurs pendant 5 ans.

Cette délibération n'ayant jamais été rapportée, il est demandé à la commune d'annuler la délibération prise en 2017 qui n'a pas d'utilité et n'est pas légale.

En parallèle de cette décision, c'est à l'agriculteur de demander l'exonération auprès du service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération n°D040917-04, étant donné que la délibération du 30 mars 1992 concernant les demandes de dégrèvement « Jeunes Agriculteurs » est toujours en vigueur.

<u>D061117-04 : RAPPORT ANNUEL 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL</u> D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) « l'Aunay-la Touche »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat d'eau « l'Aunay – la Touche ».

A ce rapport est joint le rapport annuel 2016 établi par VEOLIA EAU, gestionnaire du contrat d'affermage.

Ce rapport a été présenté en Conseil syndical le 27 septembre 2017, et il est demandé à chaque commune dudit syndicat de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du S.I.A.E.P. de « l'Aunay – la Touche », ainsi que du rapport annuel du délégataire.

<u>D061117-05 : CHATEAU D'EAU : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u> <u>AVEC FREE MOBILE</u>

Dans le cadre de travaux d'installation de communications électroniques par l'entreprise FREE MOBILE sur le site du Château d'Eau, lieu-dit La Pilière, la commune met à disposition de la société le terrain dans le cadre de l'occupation du domaine public, et ce jusqu'à la cession foncière du terrain au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de l'Aunay - la Touche.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention d'occupation du domaine public entre la société FREE MOBILE et la commune, et lui demande de l'autoriser à signer les documents présentés au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Prend connaissance de la convention d'occupation du domaine public établie entre la commune de Parcésur-Sarthe et la société FREE MOBILE pour l'implantation d'équipements techniques de communications électroniques, et de ses annexes techniques et financières,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents ad hoc.

<u>D061117-06 : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</u> DE SABLÉ-SUR-SARTHE : APPROBATION DE LA COMMUNE DE PARCÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur une mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe adoptée lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre dernier.

Cette mise à jour est nécessaire pour, notamment, intégrer la compétence obligatoire de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, et tenir compte d'observations formulées par le contrôle de légalité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablésur-Sarthe joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines indiqués supra, étant précisé que les statuts modifiés et complétés sont joints en annexe.

<u>D061117-07 : TRAVAUX RÉSEAUX ALLÉE DU STADE : VALIDATION DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en séparatif allée du Stade s'inscrivent dans l'opération globale de la tranche de travaux des réseaux de collecte EU commencés à l'automne 2016.

Les travaux ont été stoppés du fait de la présence de lignes électriques sous la voirie et qui obligent à dévier et modifier ceux-ci :

- Par la mise en séparatif de l'allée du Stade avec mise en œuvre d'un nouveau collecteur EU et EP dont les pentes doivent être dirigées Nord-Ouest,
- Par la prolongation du nouveau réseau EU jusqu'au collecteur EU neuf, et du nouveau réseau EP jusqu'au carrefour avec la rue Pierre Giraud et ensuite jusqu'à la Sarthe à travers une parcelle agricole privée en conduite béton ø 500,
- Soit augmentation du linéaire de canalisation eau pluviale (+345 m), et surprofondeur des réseaux jusqu'à
 3,28m) qui génère des largeurs de tranchées plus importantes du fait des déblais/remblais et donc des surfaces de réfection.

Par application des prix du marché conclu avec l'entreprise DURAND, l'estimation des travaux selon le projet modificatif s'élève à 262 207,60 \in HT au lieu des 184 817,00 \in HT pour la solution initiale, soit une plus-value estimée à + 77 390,60 \in HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet modificatif tel que présenté en annexe, sachant que :

- Le porter à connaissance sera fait auprès de la Police de l'Eau, et fera l'objet d'une demande d'occupation temporaire du domaine fluvial auprès du Conseil Départemental de la Sarthe,
- Le passage sous propriété privée a fait l'objet d'une convention entre la commune et le propriétaire,
- Le marché initial conclu avec l'entreprise DURAND devra faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à la majorité moins deux contre, la modification des travaux Réseaux pour l'allée du Stade, et autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives telles que présentées dans le rapport et ses annexes.

<u>D061117-08 : PARTICIPATION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE A JOUR</u>

Le 29 janvier 2010, le Conseil municipal a instauré la Participation de Raccordement à l'Egout pour les constructions nouvelles venant se raccorder à un réseau existant, mise à jour par la délibération n°D090516-06 du 9 mai 2016.

Considérant que des modifications de la délibération sont nécessaires, Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des impôts et notamment de ses articles 1585 à 1585 H,

Considérant la proposition d'étendre le forfait existant délibéré par la commune de Parcé sur Sarthe le 9 mai 2016 à tout type de demandes de nouveau raccordement au réseau d'assainissement collectif, quel que soit le bâtiment en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise à jour suivante :

- forfait de 1 150 € pour les constructions jusqu'à 100 m² de surface plancher (ex SHON),
- participation proportionnelle au-delà de 100 m² sur la base de 1000/100,
- participation versée par le bénéficiaire de la demande de raccordement.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
 - Rapport n°5 : les travaux du Château d'eau ne sont pas réceptionnés, du fait des travaux d'étanchéité pour une remise en eau prochaine du nouveau bâtiment ;
 - Le rapport initial n°9 concernant la rétrocession du lotissement des Perrais est reporté à un prochain conseil.
- Information sur extension électrique : M. le Maire informe qu'il a validé les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité pour les constructions neuves de la rue de la Libération pour un montant de 5 247,77 € TTC ;
- Information retrait du SMR: M. le Maire informe le Conseil que les travaux du groupe de travail communautaire, chargé de réfléchir au devenir juridique du Syndicat Mixte de Restauration, sont suspendus pour laisser place à un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de définir des hypothèses à ce sujet car au 1^{er} janvier 2019, le SMR actuel n'aura plus de statut d'existence. La commune s'est renseignée sur différents modes de fonctionnement et leurs coûts pour le futur projet de restauration scolaire;
- Création de la SPL office de tourisme territorial : il s'agit d'un futur organisme qui régira les offices de tourisme sur un large territoire (Pays Vallée de la Sarthe, Pays Vallée du Loir et Pays Val de Sarthe). Les élus qui souhaiteront participer devront proposer leurs noms. Pour information, la délibération a été ajournée au Conseil communautaire de Sablé, faute de conformité au niveau statutaire ;

- Suites du sinistre STEP : des échanges de courriers sont en cours entre la commune et l'assurance concernant le dédommagement ;
- Colis du CCAS : afin de garder un moment convivial d'échange et de partage avec les « anciens », et sur demande des membres du CCAS, les élus choisissent de privilégier le maintien du repas annuel, au détriment de la distribution du colis à compter de l'année 2018.

- Divers:

🔖 27 octobre 2017 : ouverture des plis pour le marché Restauration scolaire/APS

\$\times 15 novembre et 1\text{er} décembre 2017 : étude des offres et attribution des lots

♥ Travaux de signalisation sur la RD309 : la consultation des entreprises est lancée jusqu'au 17 novembre prochain

♦ Temps scolaire: Conseil d'école le 7 novembre 2017, et sondage en ligne et sur papier jusqu'au 13 novembre pour connaître l'avis des familles, et pour décider des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée 2018-2019

Projet de lotissements : Sarthe Habitat doit produire une étude de faisabilité, et des propositions chiffrées.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 27 novembre 2017 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 6 novembre 2017

Michel GENDRY	
Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)	
Vincent HUET (procuration à E. VÉRON)	
Frédérique GRANDIN	
Catherine GUITTET	
Emma VÉRON	
Clarisse LEJARD	
Valérie DABOUINEAU	
Frédéric LUISETTI (procuration à F. CONILLEAU)	
Fabien CONILLEAU	
Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)	
Anaïs FOUSSIER (procuration à F. GRANDIN)	
Laure VAIDIE	
Joseph CHENNI	
Franck LOISON	
Michel BERNARD (procuration à L. BOUTTEVIN)	
Isabelle CHIARAMONTI-MONNET	
Laurent BOUTTEVIN	
Christelle GEFFRAY	